



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Paris, le 10 janvier 2007

Communiqué de presse

Aéroports de Paris :

Proposition tarifaire pour les redevances aéronautiques 2007

Dans le cadre du Contrat de Régulation Economique en vigueur et compte tenu de la forte croissance du trafic en 2006¹, Aéroports de Paris a proposé, le 22 décembre 2006, à la Commission consultative économique des aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly, que la hausse des tarifs des redevances aéronautiques des aéroports de Paris-Orly et de Paris-Charles de Gaulle soit fixée à 4,25 % (y compris inflation) pour l'année 2007 après une évolution de + 5 % en 2006 (y compris inflation).

Le Contrat de Régulation Economique en vigueur jusqu'en 2010 autorise une évolution des tarifs qui permet à Aéroports de Paris d'obtenir au terme de cette période une juste rémunération de ses capitaux investis. Le groupe prévoit en effet d'investir, sur le périmètre soumis à régulation tarifaire, 2,5 milliards d'euros sur la période 2006-2010.

L'année 2007 sera notamment marquée par la mise en service de CDG Val, du Satellite 3 et du Tri Bagage Est venant renforcer la compétitivité de la plate-forme de correspondance de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle et par la rénovation du deuxième quart de l'aérogare CDG1.

En application du Code de l'Aviation Civile, les nouveaux tarifs entreront en vigueur le 1^{er} avril 2007, après l'avis de la Commission Consultative Economique des aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly, sous réserve de leur approbation par le conseil d'administration d'Aéroports de Paris et de leur homologation par les ministres chargés de l'aviation civile et de l'économie.

¹ Entre le 1^{er} décembre 2005 et le 30 novembre 2006, le trafic de passagers a crû de 4,8 % et le nombre de mouvements de 3,4 %.

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - **Contact analystes :** Delphine Deshayes 01 43 35 72 58

Aéroports de Paris construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Orly, Paris-Charles de Gaulle et Paris-Le Bourget. Aéroports de Paris est le 2^{ème} groupe aéroportuaire européen en termes de chiffres d'affaires aéroportuaire et le 1^{er} groupe européen pour le fret et le courrier. Aéroports de Paris compte près de 460 compagnies aériennes clientes dont les acteurs majeurs du transport aérien.

Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le Groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2005, le chiffre d'affaires d'Aéroports de Paris s'est élevé à 1 914,6 M € et le résultat net est de 179,9 millions €. Aéroports de Paris a accueilli 78,7 millions de passagers.



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Annexe

L'augmentation moyenne des redevances principales proposées pour les aéroports de Paris - Charles de Gaulle et Paris - Orly se décompose de la manière suivante:

Evolution des redevances principales	2007	2006
Redevance d'atterrissage	+ 1,8%	+ 1,6 %
Redevance par passager	+ 5,8%	+ 7,2 %
Redevance de stationnement	+ 5,6%	+ 6,7 %
Redevance carburant	0%	0 %
Evolution moyenne	+4,25%	+5 %

Ces évolutions s'inscrivent dans la continuité de la politique tarifaire mise en œuvre en 2006, à savoir notamment :

- une progression plus forte de la redevance par passager par rapport à la redevance d'atterrissage en conformité avec un programme d'investissements principalement orienté vers l'accueil des passagers ;
- au sein de la redevance d'atterrissage, une hausse plus marquée des tarifs applicables aux avions petits porteurs par rapport à ceux applicables aux gros porteurs, afin d'atténuer la forte progressivité actuelle de cette redevance lorsqu'on la ramène à la tonne, tous types d'appareils confondus.

Enfin, l'évolution moyenne proposée pour les redevances accessoires pour l'année 2007 s'élève à +4,2% contre +5 % l'année précédente.

Communiqué de presse

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - **Contact analystes :** Delphine Deshayes 01 43 35 72 58

Aéroports de Paris construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Orly, Paris-Charles de Gaulle et Paris-Le Bourget. Aéroports de Paris est le 2^{ème} groupe aéroportuaire européen en termes de chiffres d'affaires aéroportuaire et le 1^{er} groupe européen pour le fret et le courrier. Aéroports de Paris compte près de 460 compagnies aériennes clientes dont les acteurs majeurs du transport aérien.

Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le Groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2005, le chiffre d'affaires d'Aéroports de Paris s'est élevé à 1 914,6 M € et le résultat net est de 179,9 millions €. Aéroports de Paris a accueilli 78,7 millions de passagers.